



École communale de Limauges

Année scolaire 2025-2026

Informations pratiques

Table des matières

École communale de Limauges	1
Année scolaire 2025-2026.....	1
Informations pratiques	1
Informations générales	4
• Coordonnées de contact	4
• Equipe pédagogique	4
• Calendrier scolaire 2025-2026	5
• Services scolaires	6
Repas.....	6
Accueil extrascolaire	7
• Santé à l'école	7
Médecine scolaire et visites médicales	7
Traitement médical.....	8
En ce qui concerne les allergies, merci de compléter les document transmis en début d'année et de le remettre rapidement au titulaire de votre enfant.	8
Poux et lentes.....	8
Mesures sanitaires	8
• Communication avec les parents.....	8
• Tenue vestimentaire et objets perdus.....	9
La vie à l'école maternelle	10
• Horaire.....	10
• Entrée et sortie de l'école	10
• Absences et obligation scolaire en M3	10
• Collations	11
• Psychomotricité	11
• Classes de dépaysement	11
• Frais scolaire et gratuité au niveau maternel.....	11
• Rencontres avec les parents	12
La vie à l'école primaire	12
• Horaire.....	12
• Entrée et sortie de l'école	12
• Les enfants arrivent pour 8h40 au plus tard.....	12
• Les départs s'effectuent dès 15h30 (ou 15h15 le vendredi)	12
• Absences et obligation scolaire.....	12
• Travail scolaire à domicile.....	13

• Collations	13
• Éducation physique et natation	13
• Cours philosophiques	14
• Éveil aux langues	14
• Frais scolaire et gratuité au niveau primaire	15
L'entrée à la piscine est de 2.60€, elle vous sera facturée en fin de mois.	15
• Réunions des parents et bilans	15
La participation des parents.....	15
• Conseil de participation.....	15
• Association des parents	16



Informations générales

Coordonnées de contact

École communale de Limauges

Contacts :

■ **Direction :** Boderi Sunny

Tél : 010/43 64 20 Gsm : 0471/63.11.86

Adresse courriel : direction@ecoledelimauges.olln.be

■ **Secrétariat :** Marie Ducamp

Tél : 010/43 64 25 (accessible 15h30)

Adresse courriel : secretariat@ecoledelimauges.olln.be

■ **Accueil extrascolaire :**

Nathalie Louis, Fatima Ait Belaïd et Barbara Beska

Tél : 0483/37 98 27 (de 7h00 à 8h30 et de 16h00 à 18h00)

■ **Pouvoir organisateur :** Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Échevin de l'Enseignement : Benoît JACOB

Téléphone : 010 43 60 06

Courriel : benoit.jacob@olln.be

Responsable du Service Enseignement : Céline VANDER SANDE

Téléphone : 010 43 61 95

Courriel : celine.vandersande@olln.be

Equipe pédagogique

■ **Classes maternelles**

- Accueil- M1 :

- Mme Dominique, institutrice : dominique.evrard@ecoles.olln.be
- Mme Sarah, institutrice (présente le jeudi) : sarah.steyaert@ecoles.olln.be
- Mme Michèle, puéricultrice : michèle.vanhoudt@ecoles.olln.be

- M2-M3 :

- Mme Nathalie Herbillon, institutrice : nathalie.herbillon@ecoles.olln.be
- Mme Karine Dommery, accueillante : karine.dommery@ecoles.olln.be



■ Classes primaires

- Mme Jeanne Huwer, titulaire P123 : jeanne.huwer@ecoles.olln.be
- Mme Mélanie Trenteseaux, titulaire P123 : melanie.trenteseaux@ecoles.olln.be
- Mme Shauna Vincx, titulaire de P456 : shauna.vincx@ecoles.olln.be
- Mr Pierre Pinter, titulaire de P456 pierre.pinter@ecoles.olln.be

■ Aides complémentaires et soutiens

- Mme Romane Lacourt, enseignante primaire, romane.lacourt@ecoles.olln.be
- Mr Frédéric Lambay, enseignant primaire, frederic.lambay@ecoles.olln.be

■ Titulaire seconde langue, ndls :

- Mme Ariane Philips, ariane.philips@ecoles.olln.be

■ Titulaires d'Education physique et de la santé (EPS) :

- Denis Bolyn, denis.bolyn@ecoles.olln.be
- Virginie Detroz, virginie.detroz@ecoles.olln.be

✚ **Calendrier scolaire 2025-2026**

- | | |
|-----------------------------------|--|
| • Rentrée scolaire | lundi 25 août 2025 |
| • Fête de la Communauté française | samedi 27 septembre 2025 |
| • Congé d'automne | du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre 2025 |
| • Jour de l'Armistice | mardi 11 novembre 2025 |
| • Vacances d'hiver 2026 | du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 |
| • Congé de détente | du lundi 16 février au dimanche 1er mars 2026 |
| • Lundi de Pâques | lundi 6 avril 2026 |
| • Vacances de printemps | du lundi 27 avril au dimanche 10 mai 2026 |
| • Jeudi de l'Ascension | jeudi 14 mai 2026 |
| • Lundi de Pentecôte | lundi 25 mai 2026 |
| • Vacances d'été | à partir du samedi 4 juillet 2026 |

Dates importantes

- Réunion d'informations : jeudi 4 septembre 2025 à 18h
- Classe de dépaysement M2-M3 et P123 : du 16 au 19 septembre 2025
- Souper de rentrée : vendredi 10 octobre 2025
- Fête d'Halloween : vendredi 17 octobre 2025
- Conférence sur le harcèlement organisé par l'Université de Paix de Namur : mardi 25 novembre 2025



- Visite de St Nicolas : lundi 1^{er} décembre 2025
- Marché de Noël : vendredi 12 décembre 2025
- Classe de dépaysement P456 du 23 au 27 mars 2027
- Chasse aux œufs : vendredi 3 avril 2026
- Fête du carnaval : 13 février 2026
- Fête d'école : samedi 30 mai 2026

Journées pédagogiques :

Quatre ou cinq journées de formation sont prévues pour l'équipe pédagogique, les dates sont encore à confirmer. Vous recevrez les dates dès que possible.

Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée et les cours sont donc suspendus. Un accueil est proposé sur inscription, au coût de 10,00 euros par enfant et par jour.

Services scolaires

Repas

À travers son cahier spécial des charges sur les repas scolaires, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite développer une alimentation durable et ce, en référence aux trois piliers que sont :

- La sécurité alimentaire (l'hygiène de production et de distribution des repas),
- L'équilibre diététique des menus (la consommation de légumes et de féculents est privilégiée à la consommation de viandes),
- La qualité des matières premières (utilisation de produits labellisés et de légumes frais entre autres pour le potage).

En réponse à ces intentions, TCO SERVICE propose quotidiennement aux enfants une restauration traditionnelle saine et durable, en donnant la priorité à l'achat de matières premières de qualité, aux produits de saisons, à l'approvisionnement en circuits courts ou encore aux produits bio. Les repas sont réalisés avec les mêmes ingrédients que ceux utilisés à la maison, la seule différence est qu'ils sont produits en grande quantité.

Les menus présentés chaque mois sont construits en collaboration avec le chef de cuisine et les diététiciennes de TCO Service. Des ingrédients souvent oubliés en restauration collective sont intégrés dans les menus afin de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs. Les lentilles, les pois chiches, le quinoa, le boulgour, la semoule de blé complet, l'orge perlé, les betteraves rouges, le fenouil, le céleri rave, se retrouvent régulièrement dans nos menus.

TCO Service ne fournit pas seulement un repas mais aussi un service : éducation au goût dans les classes, formations au personnel de service, plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, tri des déchets, participation active à la semaine bio, conseil à l'aménagement des cuisines, etc.

Chaque jour à midi (sauf le mercredi), des repas variés sont proposés aux enfants :

Le potage :

Maternelles : 0,50 euros
P1-P2 : 0,70 euros
P3 à P6 : 0,75 euros

Le repas chaud complet : potage, plat, dessert

Maternelles : 3,75 euros
P1-P2 : 4,15 euros
P3 à P6 : 4,45 euros

Les repas scolaires sont commandés en fin de mois pour le mois suivant, via la plateforme CREOS. La facture correspondant aux services du mois écoulé est transmise aux parents le



mois suivant. Les repas non consommés sont déduits de la facture pour autant que l'école ait été avertie d'une absence le jour même avant 8h40. Le paiement s'effectue par virement au compte de la Ville dans les 8 jours après réception de la facture dans le cartable de votre enfant.

Durant le temps de midi, les enfants peuvent également apporter leurs tartines et boissons, un potage étant disponible aux pris repris plus haut. Il leur est enfin possible de rentrer à la maison, une carte de sortie étant indispensable dans ce dernier cas.

RMQ : Compte tenu de l'indexation, les prix pourront être adaptés en cours d'année.

Accueil extrascolaire

Nous voulons offrir à chaque enfant, quelle que soit sa condition sociale, la possibilité de devenir un citoyen épanoui, responsable et respectueux d'autrui. L'accueil extrascolaire est un moment clef de cet épanouissement, puisqu'il est un lieu de rencontre, d'échange, d'entraide entre les plus jeunes et les plus grands. Il s'agit également d'un espace de créativité, de mouvement et de découverte. Pour grandir, les enfants ont besoin de vivre des expériences riches et multiples, mais aussi de pouvoir faire des choix, agir librement et expérimenter leur plein potentiel, sous le regard bienveillant et confiant des adultes. C'est ce que nos lieux d'accueil proposent : espace de liberté, pour souffler, s'éveiller, jouer, prendre le temps.

Vous pouvez consulter le projet sur le site officiel de la Ville : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/accueil-extrascolaire>

L'accueil extrascolaire est gratuit 60 minutes avant le début des cours (soit de 07h40 à 08h40) et 60 minutes après la fin des cours (soit de 15h30 à 16h30 les lundi-mardi-jeudi, de 15h15 à 16h15 le vendredi et de 12h15 à 13h15 le mercredi).

L'accueil extrascolaire est payant de 07h00 à 07h40, et de 16h30 à 18h00 les lundi-mardi-jeudi, de 16h15 à 18h00 le vendredi et de 13h15 à 18h00 le mercredi.

La redevance s'élève à 1,00 euro par demi-heure, toute demi-heure entamée étant facturée.

Au-delà de 18h00, un forfait majoré pour retard de 4,00 euros par enfant s'applique.

Les parents venant rechercher leur enfant après l'heure de gratuité doivent se présenter auprès d'un membre de l'accueil extrascolaire pour le scan de l'enfant.

Ce scan permet de facturer le temps d'accueil extrascolaire et constitue une décharge de responsabilité pour l'école. À partir du scan, l'enfant est donc sous la responsabilité du parent, même si celui-ci reste dans l'enceinte de l'école.

Santé à l'école

Médecine scolaire et visites médicales

Le Centre Psycho-Médicosocial (PMS) contribue à l'épanouissement et au bien-être de chaque enfant. Il répond aux demandes individuelles des parents à n'importe quel moment de la scolarité en cas de difficultés d'adaptation scolaire, de choix d'orientation, de questionnement par rapport à l'évolution de l'enfant. Il assure également un rôle préventif, particulièrement au niveau maternel. LE PMS s'efforce de suivre les élèves tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants.

Des tests sont réalisés par les membres de l'équipe des centres Psycho-Médicosociaux (PMS) (psychologues, assistants sociaux, infirmiers, ...) pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent être réalisés à la demande spécifique des parents ou de l'enseignant.



L'équipe du centre Psycho-Médicosocial (PMS) et le service de la Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) contribuent aux objectifs cités ci-dessus.

Le PSE réalise un bilan de santé (visite médicale) obligatoire pour les élèves en M1, en M3, en P2 et en P6. Un test de vue de loin est effectué par l'infirmière du PSE en P4 dans les locaux de l'école. Une vaccination est également proposée aux élèves de P2 et de P6.

Par ailleurs, le PSE intervient pour toute question liée à la santé des élèves, assure le suivi des maladies contagieuses (contrôle des lentes et des poux, prise en charge des mesures prophylactiques, etc.).

Les écoles communales collaborent avec :

Le Centre Psycho Médico-Social de la Province du Brabant wallon (CPMS)

Avenue Bohy, 51 à 1300 Wavre

010/48 81 36

cmps.wavre@brabantwallon.be

Le Service de Promotion de la Santé à l'école (SPSE)

Avenue du Douaire, 55 - 1340 OTTIGNIES

010/ 41 54 68 ou 010/ 22 38 95

secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

Traitement médical

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Aucun enseignant ou accueillant ne peut donner de médicament (même homéopathique) à un enfant, sauf sur prescription médicale. Les enfants présentant des signes cliniques (toux, maux de gorge, fièvre, ...) doivent rester à la maison.

Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.

En ce qui concerne les allergies, merci de compléter le document transmis en début d'année et de le remettre rapidement au titulaire de votre enfant.

Poux et lentes

Un enfant ayant des lentes ou des poux, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit être soigné. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

Mesures sanitaires

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains. Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.

 Communication avec les parents

Les modalités de communication avec les parents sont reprises dans le Règlement des études et le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, disponibles sur le site de la Ville : <https://www.oln.be/fr/vivre-a-oln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-oln/documents-telechargeables>



Le journal de classe et la farde de communication

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci donc de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer. Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues.

Le Dossier d'Accompagnement de l'Élève – DACCE

Depuis la rentrée 2023, la FWB a mis en place le DACCE. Il s'agit d'un dossier numérique que les enseignantes complètent pour les enfants en difficultés persistantes uniquement. Si votre enfant ne présente aucune difficulté, il n'aura pas de DACCE. Cet outil nous permet de vous informer des dispositifs que nous mettons en place pour soutenir votre enfant. Ils sont complétés 3 fois par an : en novembre, en mars et à la fin de l'année. C'est aussi via ce DACCE que nous engageons les éventuelles procédures de maintien de votre enfant dans une année complémentaire.

Ce DACCE est accessible à partir du guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé Mon Espace <https://monespace.fw-b.be>

Comment y accéder ?

1. Vous avez un numéro de registre national (RN). Vous devez vous rendre sur le guichet électronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dénommé : <https://monespace.fw-b.be>

Mon Espace permet d'accéder à diverses démarches administratives et applications de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une fois connecté, pour trouver la démarche relative au DACCE de votre enfant, vous devez :

- cliquer sur « Mes démarches » dans le menu de gauche ;
- utiliser le mot-clé « DACCE » dans le filtre des démarches.

En cas de problème, un helpdesk DACCE est à votre disposition par courriel dacce.support@cfwb.be et par téléphone : 02 690 86 00 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h).

2. Vous n'avez pas de numéro de registre national ou vous préférez une version papier : Indépendamment de la mise en place de l'accès citoyen au DACCE, vous pouvez, à tout moment, demander une copie papier du DACCE de votre enfant. Néanmoins, si vous souhaitez y ajouter des informations, cela ne se fera que numériquement.

Si vous souhaitez l'information la plus complète possible, voici le lien de la FWB : <http://www.enseignement.be/index.php?page=28609&navi=4935>

Tenue vestimentaire et objets perdus

Comme stipulé dans le Règlement d'ordre intérieur des écoles communales, il est demandé aux parents d'être attentifs à habiller les enfants d'une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités scolaires : chaussures qui tiennent bien aux pieds, vêtements adaptés à la saison et à la météo, vêtements marqués au nom de l'enfant, faciles à retirer et à remettre pour favoriser l'apprentissage de l'autonomie chez les petits. Les bonnets et les gants seront attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons, ce qui est par ailleurs de nature à en garantir l'utilisation.



Il est recommandé de marquer tous les effets des enfants au nom de la famille.

Les objets trouvés sont rassemblés et accessibles aux parents durant les heures d'accueil. À la fin de chaque trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de vêtements aux plus démunis.

La vie à l'école maternelle

Horaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h40 -11h50	8h40 -11h50	8h40 -12h15	8h40 -11h50	8h40 -11h50
Après-midi	13h30-15h30	13h30-15h30		13h30-15h30	13h30-15h15

Entrée et sortie de l'école

Les enfants seront présents dans la cour cinq minutes avant le début des cours. Nous insistons pour que les enfants arrivent à l'heure, même à l'école maternelle, afin de leur permettre de débiter la journée dans les meilleures conditions.

Un membre de l'équipe accueillera les enfants dans la cour de l'école dès 8h20. Les enfants qui arrivent plus tôt, seront pris en charge dans le local de l'accueil extrascolaire par l'équipe accueillante.

À la fin de la journée, merci de venir chercher vos enfants dans la cour dès 15h30 ou 15h15 le vendredi. Les enfants qui resteront seront pris en charge par l'équipe accueillante.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de reprendre un enfant sans l'accord écrit de ses parents et sans nous le signaler !

Absences et obligation scolaire en M3

En classes d'accueil, M1, M2 : les élèves ne sont pas soumis à l'obligation scolaire et aucun certificat n'est nécessaire en cas d'absence. Rappelons néanmoins que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois dont l'école dispose. Par ailleurs, une fréquentation régulière de l'école facilite l'acquisition du langage et l'appropriation d'une culture scolaire, base essentielle aux futurs apprentissages.

À partir de 5 ans, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

<https://ecoledelimauges.oln.be/>

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.



Collations

Nous accordons une attention particulière aux bonnes habitudes alimentaires des enfants.

Nous vous invitons à fournir une collation saine (fruits, légumes, potage ou collation maison) à votre enfant afin de lui permettre de garder toute l'énergie nécessaire pour bien profiter de sa journée.

Le potage peut être pris comme collation pour ceux qui le souhaitent.

Pour les enfants qui restent à l'accueil extrascolaire, pensez à prévoir une petite collation supplémentaire.

Chaque enfant apporte une gourde remplie d'eau, qu'il pourra remplir à tout moment de la journée. Nous vous remercions de bien indiquer le prénom et le nom de votre enfant sur sa gourde.

Psychomotricité

Deux périodes hebdomadaires de psychomotricité sont organisées dans chaque classe de maternelle.

Le cours de psychomotricité à l'école maternelle est obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Son objectif est de donner à chaque enfant l'opportunité de s'épanouir pleinement en :

- Développant sa conscience corporelle : l'enfant apprend à identifier et à maîtriser les différentes parties de son corps, à se situer dans l'espace et à bouger en toute sécurité.
- Encourageant l'autonomie et la confiance en soi : les activités proposées permettent à l'enfant de prendre des initiatives et de surmonter des défis, ce qui renforce son estime de soi.
- Améliorant les fonctions cognitives : la psychomotricité stimule la mémoire, la concentration, l'attention et la créativité.
- Favorisant les compétences sociales : les jeux et les exercices de groupe permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à communiquer et à respecter les autres.

Classes de dépaysement

La classe de Madame Nathalie partira en classe verte avec les P123 au centre « Prendre l'ère » du mardi 16 au vendredi 19 septembre 2025 au prix de 118€.

Le coût financier ne doit pas être un obstacle à la participation des enfants aux classes de dépaysement. Toute famille rencontrant des difficultés financières peut s'adresser à la direction qui vous proposera des solutions adaptées en toute discrétion.

Frais scolaire et gratuité au niveau maternel

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Matériel demandé :

Accueil/M1	M2/M3
Petit sac à dos ou cartable	Petit sac à dos ou cartable
2 boîtes de mouchoirs en papier	2 boîtes de mouchoirs en papier
Petite couverture pour la sieste	



Rencontres avec les parents

Une réunion d'informations est prévue le jeudi 4 septembre à 18h

Et durant l'année, deux rencontres avec la titulaire sont prévues. Ce sera l'occasion de discuter de l'évolution des apprentissages de votre enfant.

N'hésitez pas à prendre contact avec la titulaire si vous souhaitez organiser une rencontre, que ce soit pour discuter d'une difficulté ou de toute autre situation concernant votre enfant.

La vie à l'école primaire

Horaire

Nous vous remercions de bien respecter les horaires et nous insistons sur le fait que les enfants doivent arriver à l'heure. L'accueil est un moment privilégié pour les échanges au sein de la classes et l'organisation des activités pédagogiques.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40-12h20	8h40-12h20	8h40-12h15	8h40-12h20	8h40-12h20
Après-midi	13h35-15h30	13h35-15h30		13h35-15h30	13h35-15h15

Entrée et sortie de l'école

- Les enfants arrivent pour 8h40 au plus tard
- Les départs s'effectuent dès 15h30 (ou 15h15 le vendredi)

Pour les enfants autorisés à quitter seuls l'école, merci de compléter et signer la carte de sortie reçue en début d'année scolaire.

La photo est indispensable afin de personnaliser la carte, qui sera systématiquement contrôlée par un enseignant ou une accueillante au moment de la sortie.

Absences et obligation scolaire

Dans l'enseignement primaire, l'école est OBLIGATOIRE : toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié. Pour toute absence, un mot écrit doit être fourni avec une justification précise des parents. Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques.

<https://ecoledelimauges.oln.be/>

Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.

La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence). À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit d'en informer le PMS et d'envoyer une déclaration à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire qui en assurera le suivi.



<https://www.oln.be/fr/vivre-a-oln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-oln/documents-telechargeables>

Nous accordons une attention particulière aux bonnes habitudes alimentaires des enfants.

Une collation saine permet aux enfants de disposer de l'énergie nécessaire pour bien vivre leur journée d'école. Le potage peut être pris comme collation pour ceux qui le souhaitent. Les fruits, légumes ou produits simples et peu transformés apportent des nutriments utiles et une énergie durable.

Pour les enfants qui restent à l'accueil extrascolaire, pensez à prévoir une petite collation supplémentaire.

Chaque enfant apporte une gourde remplie d'eau, qu'il pourra remplir à tout moment de la journée. Nous vous remercions de bien indiquer le prénom et le nom de votre enfant sur sa gourde.

Deux périodes hebdomadaires d'éducation physique et à la santé sont organisées dans les classes de P1 à P4 et trois périodes hebdomadaires dans les classes de P5P6.

Ce cours est bien plus qu'un « simple » cours de sport et vise trois objectifs principaux :

1. Développement moteur : Améliorer les mouvements de votre enfant (courir, sauter, lancer) à travers des jeux et des sports variés.
2. Vie en groupe : Apprendre à travailler ensemble, à respecter les règles et les autres, et à gérer ses émotions (victoire comme défaite).
3. Santé et bien-être : Sensibiliser l'enfant aux bonnes habitudes de vie, comme l'importance de l'hygiène, d'une alimentation saine et de la sécurité.

Le développement moteur est abordé à travers de la gymnastique, des sports en salle, des activités motrices à l'extérieur ainsi que des cours de natation.

L'organisation du cours d'éducation physique et à la santé est revue pour cette année 2025-2026. En effet, l'année dernière, l'expérience d'une organisation en alternance sur deux semaines et la découverte de la nouvelle piscine de Blocry ont amené les équipes à la conclusion d'un manque de continuité entre les cours, générant un ralentissement de la progression des élèves ainsi qu'à une complication de l'organisation logistique. De plus, le nouveau référentiel d'éducation physique insiste davantage sur les questions de santé et de bien-être.

Afin d'offrir une meilleure qualité d'apprentissage et de garantir la sécurité de tous, nous avons repensé notre approche.

La nouvelle organisation : les "blocs-horaires"

Pour assurer une continuité pédagogique, nous allons organiser l'année en 5 blocs de 6 à 8 semaines. Chaque groupe d'élèves suivra la natation ou l'éducation physique pendant une période concentrée, avec le même enseignant référent.

- P1 et P2 : Les élèves auront cours d'éducation physique et à la santé de septembre à avril, puis un bloc de 8 semaines de natation au printemps. Cette approche est plus douce, progressive et respectueuse de leur développement.

- P3 à P6 : Les élèves alterneront un bloc d'éducation physique et un bloc de natation de septembre à avril. Ils termineront tous par de l'éducation physique au printemps, pouvant ainsi profiter d'espaces extérieurs (parcs, jardins, bois, terrains de sport...).

Cette nouvelle organisation est conçue pour :

- Améliorer la progression : En se concentrant sur une matière à la fois, les enfants pourront mieux assimiler les apprentissages, qu'il s'agisse des techniques de nage ou des différentes disciplines sportives. Cela permettra une immersion plus complète dans chaque discipline.
- Renforcer la relation : Votre enfant aura un enseignant d'éducation physique attitré pour les deux disciplines, ce qui favorise la confiance et le suivi de son évolution.
- Mieux gérer l'inconfort : Pour les plus petits, les séances de natation au printemps seront plus agréables grâce aux températures clémentes, facilitant notamment les déplacements et la gestion des vestiaires (habillage et déshabillage).

Comparativement à l'année dernière, le nombre de séances sera sensiblement le même pour les élèves de P3 à 6. Pour les P1-P2, le nombre de séances correspond à un cycle d'apprentissage dans une école de natation classique. Des brevets de natation seront bien sûr proposés à l'issue des blocs d'apprentissage.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra de surmonter les défis rencontrés l'an dernier et d'offrir à vos enfants une expérience d'apprentissage plus enrichissante et sereine.

Cours philosophiques

Une heure de cours commun de philosophie et de citoyenneté est obligatoire pour toutes les classes primaires. Celle-ci est dispensée durant l'horaire de cours généraux.

Une deuxième heure de philosophie et de citoyenneté ou, au choix, de morale non confessionnelle, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélienne ou religion orthodoxe est organisée. Cette heure est dispensée en deux périodes consécutives, durant une demi-année scolaire.

Éveil aux langues

Deux périodes de 50 minutes de néerlandais sont organisées dans chacune des classes de P3, P4, P5 et P6 primaires durant l'horaire de cours généraux. Le choix du cours de langue proposé dans l'école est une prérogative du Conseil de participation.

En P1 et en P2, un éveil aux langues et aux cultures est proposé au sein de la classe par le titulaire.

Classe de dépaysement

Des classes de dépaysement sont organisées tous les trois ans.

- Les P123 partiront du 16 au 19 septembre 2025 à « Prendre l'ère » à Jamiolle, le prix est de 175€/enfant.
- Les P456 partiront du 23 au 27 mars 2026 à St Hubert, le prix est de 176€/enfant.

Les séjours pédagogiques avec nuitée(s) sont des sorties scolaires qui permettent l'organisation d'activités en lien avec les programmes d'études, en dehors des murs de l'école, pour une durée d'au moins 2 jours de classe consécutifs, y compris la nuitée.



Leur objectif est de mettre en contact les élèves avec un environnement naturel, culturel ou linguistique différent afin de :

- Favoriser les apprentissages ;
- Dynamiser l'enseignement en stimulant la curiosité des jeunes ;
- Développer la faculté de s'adapter au changement.

Le coût financier ne doit pas être un obstacle à la participation des enfants aux classes de dépaysement. Toute famille rencontrant des difficultés financières peut s'adresser à la direction qui vous proposera des solutions adaptées en toute discrétion.

Frais scolaire et gratuité au niveau primaire

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Matériel demandé :

P123	P456
Cartable	Cartable
Sac de piscine avec un maillot, bonnet et essui	Sac de piscine avec un maillot, bonnet et essui
Sac de sport contenant une tenue sportive	Sac de sport contenant une tenue sportive

L'entrée à la piscine est de 2.60€, elle vous sera facturée en fin de mois.

Réunions des parents et bilans

Les détails concernant l'évaluation et les rencontres avec les parents sont repris dans le Règlement des études des écoles communales, disponible sur le site de la Ville via le lien suivant : <https://www.olln.be/fr/vivre-a-olln/enseignement/enseignement-communal/ecoles-olln/documents-telechargeables>

Réunions de parents et consultations de bulletin pour cette année scolaire 2025-2026 :

- Semaine du 10 novembre : consultation bulletin
- Semaine du 12 janvier : réunion par groupes de 4 parents
- Semaine du 18 mai : réunion par groupes de 4 parents
- Semaine du 29 juin : consultation bulletin

Des réunions individuelles sont possibles avec le titulaire ou l'équipe pédagogique pour les enfants qui rencontrent des difficultés persistantes durant l'année.

La participation des parents

Conseil de participation

Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, responsable du Service enseignement, direction de l'école), des représentants des parents (élus tous les deux ans), des représentants des enseignants et du



personnel d'accueil (élus pour quatre ans). Le CP évalue le projet d'école et sa mise en œuvre, remet un avis sur le plan de pilotage et toute question liée à la vie scolaire et extrascolaire. Il est le lieu privilégié de rencontre et de débat réunissant tous les acteurs clés de l'école, au bénéfice des enfants.

Association des parents

Il existe, au sein de l'école, une « Association de Parents de Limauges » (APEL).

L'association de parents facilite les relations entre les parents d'élèves et l'équipe éducative, dans l'intérêt de tous les élèves, de leur réussite et de leur épanouissement dans le respect des droits et des obligations de chacun.

Dans le cadre de ses missions, l'Association des Parents travaille en collaboration avec toute la communauté éducative afin :

- de faciliter les relations et échanges entre les parents d'élèves et l'ensemble de la communauté éducative.
- d'Informer tous les parents de façon objective.

L'APEL organise quelques des activités extrascolaires, des évènements comme les petits déjeuners, le souper d'automne, le marché de Noël...

Contact : apel.limanges@gmail.com

L'association des parents se composent de :

- Caroline Maison
- Justine Hanot
- Pascaline Snel
- Ludivine Burton
- Tiffany Kaupp
- Thomas Coubeau

Au sein de l'APEL, s'est créé le groupe des « sympathisants ». Il s'agit de parents qui souhaitent apporter leur aide lors des activités organisées. Le groupe des sympathisants constitue donc un soutien précieux pour l'APEL : chacune contribue selon ses disponibilités et ses envies, sans engagement fixe, mais toujours dans une ambiance conviviale et solidaire.

Merci pour votre attention et nous souhaitons une belle année scolaire à tous nos élèves ☺.

